



Pour l'amélioration des pensions! Pour le maintien des régimes existants et de nos droits! Toutes et tous mobilisé-es et déterminé-es pour stopper le projet Macron/Delevoye sur les retraites!

Toutes les luttes depuis des mois, dont celles des urgences dans la santé, l'enseignement, les finances, l'Énergie...démontrent le rejet massif des contre-réformes du gouvernement par les salarié-es et leur volonté de défendre leurs acquis, les emplois et les conditions de travail. Nos organisations dénoncent la répression qui s'est abattue tout au long de l'année 2019 contre les manifestant-es, les gilets jaunes, les syndicalistes et condamnent fermement cette stratégie ultra autoritaire du gouvernement qui instaure un climat de peur et qui remet en cause les libertés collectives, dont le droit de manifester.

Cet été, M. Delevoye a présenté son rapport visant à instaurer un régime unique de retraite par points qui prévoit la destruction des 42 régimes de retraite existants donc in fine tout ce qui est rattaché à un statut et aux droits collectifs. Avec le projet Macron/Delevoye, les salarié-es du public et de privé réalisent que demain ils et elles seront tous et toutes perdant-es...

Nous réaffirmons que la part des retraites dans le P.I.B ne doit pas baisser comme le préconise le gouvernement, mais augmenter pour faire face au besoin. Les financements existent, il est nécessaire de les renforcer avec l'arrêt des exonérations de cotisations sociales, la hausse des salaires, le plein emploi...

Nous réaffirmons notre opposition à un système par points qui dégrade le montant des pensions, à tout nouveau recul de l'âge de départ à la retraite, que ce soit par la création d'un âge d'équilibre ou par l'allongement de la durée de cotisations ainsi qu'à tout système de décote/surcote. Le gouvernement a ouvert de pseudo « concertations » qui devraient s'étendre sur une période d'un an. Pour notre part, nous réaffirmons que nous n'avons pas à « négocier » les réglages d'un système qui dégraderait le niveau de nos retraites.

C'est le retrait du projet de retraite universelle par points purement et simplement qu'il faut obtenir !

En ce sens, nos organisations départementales se prononcent clairement pour le maintien des 42 régimes de retraites existants, en particulier le maintien du régime général, des retraites complémentaires, des régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires, ainsi que pour la reconquête du droit à la retraite à 60 ans à taux plein.

Depuis la rentrée, des grèves importantes et unitaires ont eu lieu

à la SNCF, à la RATP, chez les personnels navigants, dans la Santé (services d'urgences et les Ehpad), à EDF. Les retraité-es ont manifesté à nouveau partout en France pour exiger la suppression de la hausse de la CSG et la revalorisation des pensions. D'autres actions, grèves et manifestations sont à venir dans différents secteurs comme les finances, la santé. Au niveau des Transports (RATP, cheminots, transport routier) un appel intersyndical à la grève reconductible est lancé pour le 5 décembre.

PROJET DE RETRAITE MACRON/DELEVOYE :

Toutes et tous perdant-es et concerné-es!

Toutes et tous mobilisé-es

Grève interprofessionnelle à partir du 5 décembre

Réunies le 16 octobre 2019, nos organisations départementales rejoignent l'appel national des organisations syndicales et de jeunesse et s'inscrivent dans la mobilisation et la grève interprofessionnelle dès ce jeudi 5 décembre.

Les UD FO, CGT, FSU et Solidaires 37 appuient et soutiennent toutes ces mobilisations qui ouvrent des perspectives pour gagner et faire reculer le gouvernement et qu'il abandonne son projet de réforme des retraites.

Seule l'action collective, la grève interprofessionnelle dans l'unité la plus large du public et du privé avec l'ensemble des salarié-es, des retraité-es et privé-es d'emploi, constitue le moyen le plus sûr pour empêcher cette réforme de régression sociale et gagner sur nos revendications. C'est cette question de la construction du rapport de force qu'il faut mettre en débat partout avec l'ensemble des salarié-es, pour obtenir des prises de position et préparer la nécessaire riposte.

En conséquence l'Intersyndicale Départementale CGT, FO, FSU, Solidaires 37 appelle à tenir ensemble et dès maintenant dans tous les secteurs du public et du privé, des réunions et des assemblées générales, pour renforcer les mobilisations et préparer la grève dès le 5 décembre, à partir des revendications de chacun.

Pour cela, elle décide d'engager une large campagne d'information et d'organiser **une réunion d'information et de mobilisation, le mardi 26 novembre 2019.**

MARDI 26 NOVEMBRE 2019 :

Réunion Publique d'information et de mobilisation, à Tours au Centre de Vie du Sanitas, salle polyvalente, Accueil à partir de 17H30

JEUDI 5 DECEMBRE 2019 :
GREVE INTERPROFESSIONNELLE ET MANIFESTATION

Départ du cortège unitaire à 10H00,
Place de la Liberté à Tours

RETRAITES A POINTS: UN SYSTÈME INJUSTE ET INÉGALITAIRE!

■ UN SYSTÈME UNIVERSEL PAR POINTS, COMMENT ÇA MARCHE ?

PLUS TON SALAIRE EST ÉLEVÉ, PLUS TU AS DE POINTS... SANS AUCUNE GARANTIE SUR LE MONTANT DE TA PENSION !

Avec le système actuel

LE RÉGIME DE RETRAITE EST À PRESTATIONS DÉFINIES

► La pension constitue un revenu de remplacement. C'est la raison pour laquelle celle-ci est adossée aux salaires, sans dépendre ni de l'espérance de vie, ni de la situation économique, ni du nombre de retraités...

► La pension est un droit calculé sur les 25 meilleures années (salarié du privé) ou sur les 6 derniers mois (régimes spéciaux et fonctionnaires) de sa carrière. Le calcul de la pension peut être connu à tout moment, en multipliant le salaire moyen de référence par un taux, lui-même déterminé par le nombre de trimestres acquis.

► Les dispositifs de solidarité, permettant de compenser les périodes non travaillées (maternité, chômage, enfants...), sont des droits pris en charge, selon les cas, par la Sécurité sociale, les caisses des régimes spéciaux ou l'État.

Avec le système « universel »

RIEN NE GARANTIRA LE MONTANT DES PENSIONS

► La seule chose connue sera le nombre de points achetés. Le montant de la pension sera calculé selon le nombre de points acquis sur toute la carrière, multiplié par la valeur de service du point en vigueur au moment de calculer la retraite.

► Les valeurs d'acquisition et de service du point pourront être modifiées chaque année par le gouvernement, en fonction d'une estimation de l'espérance de vie, de la conjoncture économique, de la situation financière du régime... Il en sera de même pour tous les paramètres d'ouverture des droits (âge légal, taux plein, etc.).

► Les dispositifs de solidarité, permettant de compenser les périodes non travaillées, seront exclusivement financés par l'impôt. Ils ne seront plus des droits acquis et seront modifiables à tout instant par le gouvernement.

LE SYSTÈME À POINTS EST CALCULÉ SUR LA TOTALITÉ DE LA CARRIÈRE, Y COMPRIS LES PLUS MAUVAISES PÉRIODES.

Le système à points calcule la pension sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 25 meilleures années pour le privé ou les 6 derniers mois pour le public.

Il fait entrer dans le calcul les années les plus mauvaises, les périodes non travaillées et entraîne donc mécaniquement une baisse de la pension.

Le système à points reproduit les inégalités de la vie active, à l'inverse du système par annuités qui les réduit en ne comptant que les meilleures années. Il prend en compte le salaire de début de carrière,

INCERTITUDE

Tout pourra changer chaque année.

1€ cotisé achète un certain nombre de droits à la retraite une année donnée, et un nombre différent de droits une autre année.

Pour une année de départ en retraite, le nombre de points déterminera une pension de retraite mensuelle, une année suivante la pension sera différente.

RIEN N'EST GARANTI ET NOUS N'AURONS AUCUNE VISIBILITÉ.

Citation d'un expert en réforme des retraites :

Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions.

Grand oral de François Fillon, candidat à « la primaire de la droite », devant les patrons le 10 mars 2016 (Public Sénat)



Avec le « système universel », le gouvernement fera ce qu'il voudra !

« Le gouvernement pourra présenter au parlement les modifications ayant trait aux conditions d'ouverture des droits (âge légal, dispositifs de départs anticipés), ainsi qu'aux dispositifs de solidarité (périodes assimilées, droits familiaux, minimum de retraite, etc... [...])

Il sera toujours libre de proposer tout projet de réforme ayant des incidences sur les équilibres financiers du système de retraite ».

VOICI LES ELEMENTS ESSENTIELS DU RAPPORT DELEVOYE

Ils prennent notre argent pour le jouer au casino !

► **Le rapport prévoit de récupérer les réserves des caisses de retraite, constituées exclusivement de nos cotisations, pour les placer sur les marchés financiers et financer l'économie française !**

► **La baisse programmée des retraites ouvre la porte à la capitalisation pour ceux qui en ont les moyens. La preuve : le décret du 1^{er} août 2019 encourage les plans d'épargne retraite (loi Pacte).**

■ **L'HYPOCRISIE DU MAINTIEN DE L'ÂGE LÉGAL À 62 ANS**
Partir à la retraite à 62 ans n'ouvrira pas droit au taux plein. Pour cela, il faudra partir à un âge dit « d'équilibre du système », susceptible d'être repoussé de génération en génération. Dans le rapport, cet âge « du taux plein » est fixé à 64 ans...
Macron a depuis mis en avant la « durée de cotisation » plutôt que l'âge. Cela revient au même ! Augmenter la durée de cotisation implique dans les faits de reporter l'âge de départ.

RETRAITES : LES FEMMES SONT LES PLUS PÉNALISÉES



EN FRANCE, L'ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ

EST DE 64,1 ANS POUR LES FEMMES ET DE 62,7 ANS POUR LES HOMMES...

Emmanuel Macron a réaffirmé qu'il était normal de partir à la retraite plus tard, puisque l'on vivait plus longtemps... Dans les faits, pour l'année 2016, l'espérance de vie en bonne santé a été en France de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes (statistiques Eurostat). Et l'on devrait partir à la retraite après 64 ans ?

« L'âge du taux plein » ou la tragédie annoncée

Le rapport Delevoye prévoit une décote (ou malus) de 5% par année « manquante » au regard de l'âge « d'équilibre » ou âge « du taux plein ».

Selon des termes du rapport, un-e salarié-e souhaitant partir à 62 ans perdrait ainsi 10% de sa pension...

Aujourd'hui, 47% des salarié-es en âge de faire valoir leurs droits à la retraite se situent hors de l'emploi, notamment pour des raisons de chômage, de rupture reconventionnelle, de longue maladie et d'invalidité.

Les organismes payeurs, tels que la Sécurité sociale et Pôle Emploi, cesseront le paiement de leurs prestations à l'âge légal (62 ans). Ainsi, les salariés les plus fragiles seront condamnés à subir au minimum une amputation de 10% sur leurs pensions !

Retraites à point, les femmes encore une fois particulièrement touchées !

A l'heure actuelle, les femmes ont déjà des pensions inférieures de 25% à celles des hommes. Les mesures préconisées dans le rapport Delevoye ne corrigeront pas cette inégalité. Pire, elles toucheront plus particulièrement les femmes.

Le simple fait de calculer les droits à la retraite sur toute la carrière impactera plus particulièrement les femmes qui ont, majoritairement, des carrières raccourcies et heurtées, liées au travail à temps partiel, imposé ou choisi, aux interruptions pour élever les enfants, aux contrats précaires, aux rémunérations plus basses dues à leur type de métiers. Cela fera baisser mécaniquement les pensions.

L'intégration dans le calcul des primes ne corrigera pas cette inégalité puisque les femmes bénéficient de primes significativement moins élevées que les hommes.

Pour rappel, quand on est passé du calcul des 10 meilleures années au 25 meilleures années pour le secteur privé, les pensions ont diminué de 16% pour les

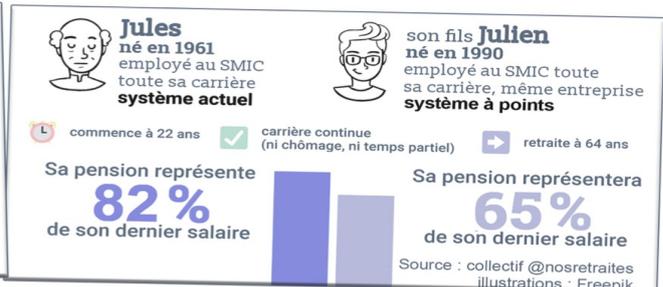
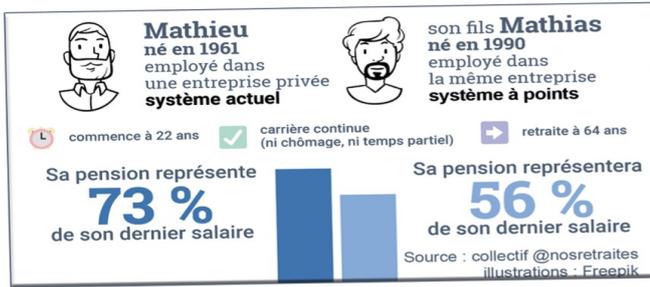
hommes et de 20% pour les femmes.

Les départs anticipés des régimes spéciaux de la fonction publique touchent particulièrement les métiers dits « féminins » comme, par exemple, celui des soignantes de la santé, occupé à 80% par les femmes.

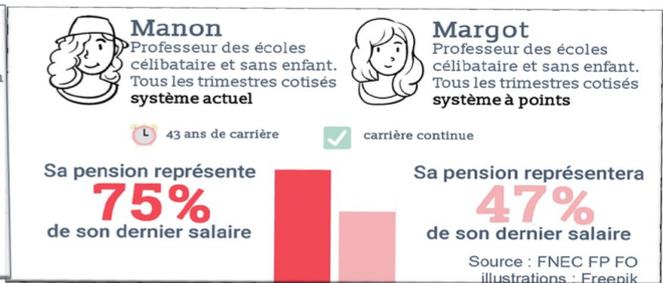
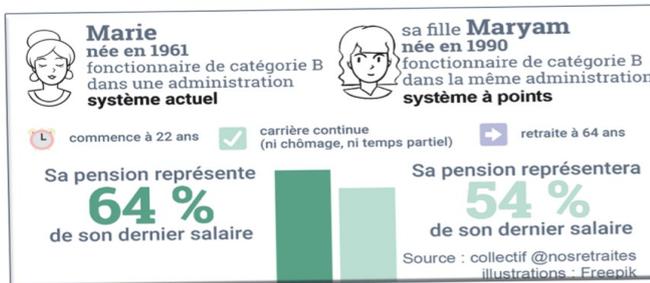
Les droits familiaux mis en avant existent déjà dans le système actuel et les modifications annoncées quant aux modalités feront, au contraire, des perdantes.

Quant à la réversion (les femmes représentent 90% des bénéficiaires), le nouveau système fait reculer l'ouverture des droits à 62 ans et plus à 55 ans pour la plupart des régimes ou à n'importe quel âge pour la fonction publique, secteur où exerce majoritairement les femmes. Il sera supprimé pour les personnes divorcées ; ce sera aux juges de décider. Les modalités de calcul feront que les personnes avec un niveau modeste de pensions seront perdantes, et ce sont majoritairement des femmes.

**Pour l'Amélioration des Pensions ! Pour le maintien des Régimes existants et de nos droits !
TOUS MOBILISES et DETERMINES pour stopper le projet Macron/Delevoye sur les Retraites
JEUDI 5 DECEMBRE 2019 : GREVE INTERPROFESSIONNELLE ET MANIFESTATION**



Même avec les critères les plus optimistes retenus dans ces exemples : recrutement à 22 ans, carrière continue sans périodes de chômage, ni temps partiel, ni accidents de la vie, les montants des retraites et des pensions baisseront avec un système à points.



Les attaques contre nos retraites depuis 1993

1993 ■ Balladur
Passage de 37,5 à 40 annuités. Calcul du salaire annuel de référence sur les 25 meilleures années, et non plus sur les 10 meilleures années.

2003 ■ Fillon/Delevoye
Alignement des durées de cotisation du public et du privé. Allongement de la durée de cotisation de 40 à 41,5 annuités.

2010 ■ Woerth
Report de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans. Report de l'âge d'annulation de la décote de 65 à 67 ans.

2014 ■ Hollande/Touraine
Augmentation de la durée de cotisation de 41,5 à 43 annuités (génération 1972).

STOP !

La baisse prévisible des pensions pousserait nombre de salarié-es à reporter le moment de leur départ en retraite. Donc à faire concurrence aux plus jeunes sur le marché du travail.

- 274 € par mois

Un-e salarié-e du privé payé au SMIC perdrait 122,69 € de pension par mois avec le nouveau système.
Un-e salarié-e touchant 1,5 fois le SMIC perdrait quant à lui mensuellement 184,05 € ...
Un-e cadre disposant d'un salaire annuel brut de 40 524 € perdrait pour sa part 247 € par mois.

- Nous revendiquons :**
- Une retraite par annuités et par répartition,
 - Le droit à la retraite pour tous et toutes dès 60 ans (et avant pour les travaux pénibles) au minimum au niveau du SMIC et à 75% du salaire de référence,
 - Le montant de la pension calculé sur les 10 meilleures années ou sur les 6 derniers mois pour la fonction publique,
 - L'augmentation de salaires donc des cotisations,
 - L'indexation des pensions sur les salaires, par sur les prix,
 - L'égalité entre les hommes et les femmes,
 - Le maintien de la pension de réversion pour les veuves et les veufs,
 - La prise en compte des années d'études,
 - Le maintien des régimes spéciaux dont le code des pensions civiles et militaires.

